

*Phytophthora ramorum*  
(Mort subite du chêne)

**Epidémiologie :**

- Ce champignon pathogène et très polyphage contamine de nombreuses espèces botaniques comme *Rhododendron spp*, *Viburnum spp*, *Camellia spp*, *Pieris spp*, *Syringa*, les fagacées, ...
- *P. ramorum* se distingue des autres espèces de phytophthora par la **dissémination aérienne des sporanges** avec la pluie, l'arrosage et le vent. Il peut aussi se propager au sol par les eaux de ruissellement l'arrosage, les éclaboussures contaminant les revêtements imperméables (bâches) et les plantes. L'Homme par ses différentes interventions propage aussi le pathogène.
- *P. ramorum* se développe à des températures fraîches à partir de 2°C jusqu'à 30°C, associé à un fort taux d'humidité. La fructification a lieu à une hygrométrie proche de 100% c'est à dire lors de journées brumeuses, à la rosée matinale ou lors de la pluie. Par cet effet, la croissance du champignon est plus élevée de l'automne au printemps qu'en été ou le temps est souvent sec.

**Description :**

- Les symptômes s'observent de la **fin de l'hiver jusqu'à la fin de l'automne**.
- Sur feuilles, le champignon provoque des **taches nécrotiques** (Fig.1, 4, 3, 5, 6&7), **une nécrose de l'apex**.
- Sur bourgeon, on observe un **noircissement et dessèchement** voir même un avortement des boutons floraux et foliaires. (Fig.1&2)
- Sur rameaux, un **flétrissement** des pousses et une **nécrose** des rameaux et des tiges sont présents. (Fig.4)
- Sur tronc et tiges, des **chancres suintants** (surtout sur fagacées) un exsudat noir et une **nécrose brun foncée-noir** au niveau du collet peuvent être observés faisant dépérir la plante.

**Confusion possible :**

- Des confusions peuvent être faites des problèmes physiologiques liés à :
  - Une sécheresse ou une chaleur caniculaire,
  - Une saturation en eau,
  - Un gel tardif,
  - Une phytotoxicité,
  - Un excès de salinité,
  - Des dégâts de larves xylophages,
  - D'autres phytophthora

**Stratégie de lutte et conseil :**

- **Si un plant est contaminé, il doit être arraché et brûlé.**
- **Désinfection des sols et quarantaine, dans un rayon de 10 mètres, des plantes sensibles durant 3 mois.**
- Surveiller les végétaux sensibles aux abords de la pépinières.

**Réglementation :**

- Organisme réglementé pour l'importation au sein de l'Annexe IV - I et pour le Passeport Phytosanitaire Européen (P.P.E.) au sein de l'annexe IV - II de la Directive Européenne 2000/29/CE modifiée.
- Organisme nuisible de lutte obligatoire listé dans l'arrêté national du 31 juillet 2000.
- Signaler la présence du champignon au service chargé de la protection des végétaux (SRAI) de votre région.
- Pépiniéristes, revendeurs : pour savoir si vos productions ou les produits que vous revendez sont concernés en fonction de leur destination (zone protégée, production destinée aux amateurs ou aux professionnels, etc.), consultez le SRAI de votre région.

**Sources :**

- « *P. ramorum* » journée technique de l'ASTREDHOR
- « *P. ramorum* » paru dans PHM de juillet-août 2005
- « *P. ramorum* » paru dans Phytoma n°561 juillet 2003
- « *P. ramorum* » FREDON Basse Normandie
- « *P. ramorum* » SRPV



Fig.1 Fonte du bouton floral et nécrose foliaire

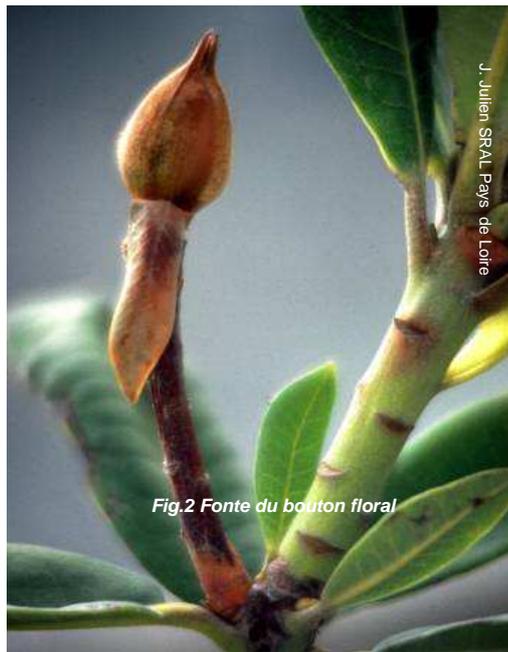


Fig.2 Fonte du bouton floral



Fig.3 Nécroses sur feuilles



Fig.4 Dépérissement de rameaux



Fig.5 Nécrose sur feuilles de *kalmia latifolia*



Fig.6 Nécrose sur feuilles de *V. 'Eskimo'*

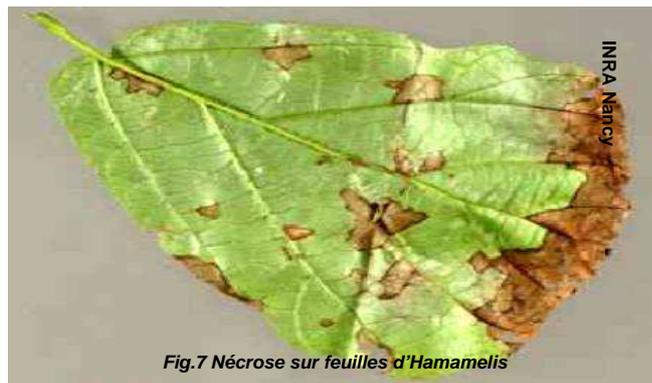


Fig.7 Nécrose sur feuilles d'*Hamamelis*